

LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION SUR LES DANGERS
DE LA DÉPIGMENTATION VOLONTAIRE

DE MME FATOUMATA SIDIBE

A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE
EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre. - Madame la députée, avant de répondre aux questions que vous me posez, je me permets de reprendre à mon compte l'un des éléments de votre développement qu'il convient de garder en mémoire. C'est bien l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) qui a pour rôle de veiller à la qualité et à la sécurité des produits de santé. Elle a notamment pour mission d'assurer une vigilance quant à leur bon usage mais également l'information du public.

Ainsi que je vous l'ai signalé en réponse à votre précédente question relative à la dépigmentation volontaire, une chercheuse de l'Université libre de Bruxelles (ULB) a travaillé sur cette problématique en Région bruxelloise dans le cadre de son travail au centre épidémiologique. Son nom peut vous être communiqué et vous trouverez par ailleurs sur internet de nombreuses informations relatives à cette étude.

Cependant, ce travail a été mené dans le cadre d'un mémoire basé sur une enquête à petite échelle et sur un échantillon non représentatif d'environ 140 personnes. Parmi les personnes interrogées pratiquant la dépigmentation, 50% présenteraient des effets secondaires. Toutefois, une autre étude menée en France entre 2004 et 2006 évoque des taux de 16 à 28%, nettement moins, donc, que la proportion de 1 à 2 précédemment évoquée. Des chiffres statistiquement fiables ne sont malheureusement pas disponibles.

L'une des deux associations que j'ai citées lors d'une précédente interpellation, Belgik MoJaïk en l'occurrence, a mis au point deux kits pédagogiques, l'un destiné aux adultes et l'autre aux plus jeunes. Ces outils abordent de manière générale les normes et modes corporels ainsi que leur évolution. Ils permettent de lutter contre certains stéréotypes et préjugés grâce à l'étude de leur fonctionnement. Ces kits, disponibles sur le site internet de Belgik MoJaïk, sont le support d'ateliers réunissant des publics divers : étudiants des filières sociales, enseignants mais aussi primo-arrivants.

La question de la dépigmentation volontaire de la peau est abordée lorsque le public émet un intérêt particulier ou a des questionnements vis-à-vis de ce sujet. Il ne s'agit donc pas de kits spécifiquement dédiés à cette problématique. L'asbl Cultures&Santé, quant à elle, développe également un projet d'appui pour les professionnels travaillant avec des personnes migrantes dans une perspective large. À moyen terme, ce projet pourrait aborder diverses thématiques liées à la promotion de la santé auprès de ce public.

Le groupe de travail que vous mentionnez - initiative pilotée par l'asbl Cultures&Santé - s'est réuni au début de l'année 2016. Plusieurs acteurs concernés par la problématique de la dépigmentation volontaire - associations et Service Public Fédéral (SPF) Santé publique - ont pu échanger et apporter leur expertise sur cette question.

Les membres de ce groupe de travail ont rédigé un rapport dans lequel figurent un premier état des lieux de la situation mais aussi surtout les difficultés rencontrées dans ce domaine. Depuis, ce groupe de travail ne s'est plus réuni.

Le principal écueil réside dans le fait qu'il n'existe pas de données chiffrées, précises et objectives concernant quant à l'ampleur du phénomène, tant en termes du nombre de personnes concernées par cette pratique que de leurs caractéristiques (âge, sexe, niveau socio-économique, etc.).

En effet, outre le fait que de nombreuses personnes utilisent des produits détournés de leur premier usage, des préparations artisanales et des produits illégaux, la dépigmentation volontaire revêt la plupart du temps un caractère tabou et est pratiquée dans la sphère intime, ce qui complique le travail statistique et de prévention.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'importation et la vente de produits illégaux, les contrôles effectués ne semblent pas suffisants, tant à l'aéroport que dans les commerces distribuant ces substances. À cet égard, je vous rappelle que je ne puis pas intervenir. Il va de soi que si des associations me contactent dans le cadre de nouveaux projets concernant la problématique de la dépigmentation volontaire de la peau, j'étudierai leur demande avec attention.